

Nouvelles accusations d'agressions sexuelles envers un ex-témoin de Jéhovah

Publié le jeudi 14 février 2019 à 4 h 15

Pasquale Turbide

Après avoir été acquitté en 1996, l'ancien témoin de Jéhovah Michel Courtemanche se retrouve de nouveau devant la justice. Il est accusé d'agressions sexuelles sur deux jeunes filles, elles aussi membres des Témoins de Jéhovah à l'époque.

C'est la deuxième fois que Michel Courtemanche fait l'objet d'une dénonciation de la victime principale dans cette affaire, [révélée par l'émission Enquête à l'automne 2017](#). Pénélope Herbert y avait raconté dans le détail de multiples agressions qu'elle affirmait avoir subies aux mains de Courtemanche, alors qu'ils habitaient tous les deux à Mont-Laurier, dans les Laurentides, dans les années 80.

La jeune fille de 11 ans gardait les enfants de Michel Courtemanche pendant qu'il animait des groupes de discussion de la Bible. Il aurait commencé par la toucher à la poitrine et aux parties génitales avant de lui imposer des relations complètes vers l'âge de 14 ans, soutient Pénélope.

« Il venait visiter mes parents pour dire un bonjour et il restait pour la nuit à coucher. Et ces nuits-là, il venait me rejoindre dans ma chambre. Mais là, on parle de viols complets, des nuits de temps », ajoute aujourd'hui la femme de 44 ans en pleurant.

Au milieu des années 90, Pénélope Herbert a dénoncé son agresseur présumé. C'est à la suite d'une enquête qualifiée de bâclée par plusieurs, où aucun témoin n'avait été interrogé par la police de l'époque, que Michel Courtemanche a été acquitté d'agression sexuelle, en décembre 1996.

Il a depuis été exclu des Témoins de Jéhovah à la suite de la dénonciation de deux autres femmes aux autorités religieuses.

D'autres événements, d'autres accusations

C'est en révisant sa chronologie des agressions qu'elle dit avoir subies que Pénélope affirme s'être souvenue de deux événements qu'elle avait oublié de mentionner lors de sa première déposition. « Ça a été le déclic devant le tableau de l'enquêteur, on s'est dit : "OK! Il y a deux choses qu'on pourrait peut-être essayer." »

Ces deux événements, l'un à Laval et l'autre à Montréal, constituent la base des nouvelles accusations, déposées après un an et demi d'enquête de la Sûreté du Québec de Mont-Laurier. Ils ont permis aux enquêteurs de contourner un obstacle majeur : Michel Courtemanche ne pouvait être accusé une seconde fois des crimes pour lesquels il avait été acquitté en 1996.

Le témoignage de Carolle



Carolle Poudrier et Pénélope Herbert Photo : Radio-Canada / Jasmin Simard

En 2015, Pénélope Herbert a fait la connaissance de Carolle Poudrier, une autre victime présumée, qui affirmait elle aussi avoir été agressée à deux reprises par Michel Courtemanche, quelques années avant Pénélope.

Carolle Poudrier avait alors 11 ans. Elle se souvient aujourd'hui des mots prononcés par son agresseur présumé.

« Il s'est accroupi et il m'a dit : "Tu sais, il faudrait pas que tu le dises, parce que ton père, il serait pas content. T'es rendue une grande fille maintenant, pis il serait pas content que tu te sois assis sur moi". » J'ai dit : « Je le dirai pas. »

Mais Carolle soutient avoir rapidement dénoncé les gestes de Courtemanche aux autorités religieuses de Terrebonne, en 1983. L'information ne semble toutefois pas avoir été transmise à la congrégation de Mont-Laurier, dans les Laurentides, que fréquentaient Michel Courtemanche et la jeune Pénélope Herbert.

Presque 25 ans plus tard, Carolle et Pénélope ont toutes les deux déposé des plaintes contre Courtemanche. L'enquête policière qui a suivi a duré un an et demi et a mené aux plus récentes accusations.

Nous avons joint Michel Courtemanche, qui affirme ne pas être au courant des accusations d'agressions sexuelles, de contact sexuel sur une mineure et d'attentat à la pudeur déposées contre lui. Il s'est pourtant fait représenter par une avocate le 10 décembre dernier lors de sa première comparution, à Mont-Laurier. Il devrait enregistrer son plaidoyer le 18 mars, à Mont-Laurier.

